

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 14 Novembre 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 73

Pouvoirs : 16

Membres votants : 89

Date de la convocation : 08/11/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi quatorze novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur VILAIN Christian, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BLONDEL Véronique, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAMPA Marc, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DECAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VANDERHOEVEN Sandrine.

Pouvoirs : Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur BONAMY Jean-Hugues pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur DORGERE François pouvoir à Monsieur VAMPA Marc, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir

à Monsieur GOBRON François, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame MABIRE Dominique pouvoir à Madame DROUIN Colette, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 204/2019 : Approbation du projet de Plan Climat Air Energie Territorial et de l'Evaluation Environnementale Stratégique

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a élaboré, de façon participative avec les acteurs du territoire, son projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Pour mémoire, le PCAET est un document de planification de la transition énergétique à la fois territoriale et sectoriel pour les 6 prochaines années. Il comprend les éléments suivants :

- Un état des lieux des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de la production d'énergies renouvelables et des potentiels de développement ;
- Des objectifs et une stratégie à long terme pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques et les consommations énergétiques mais aussi adapter le territoire au réchauffement climatique et réduire sa vulnérabilité ;
- Un programme d'actions sur 6 ans ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation du programme.

Le PCAET est un document de planification soumis à l'évaluation environnementale (*Article R122-17 du Code de l'Environnement*). Pour cela, une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) a été réalisée par le bureau d'études MEDIATERRE.

L'élaboration du PCAET a été menée de façon concertée avec les acteurs du territoire. A cet effet, plusieurs ateliers participatifs de travail ont été organisés et ont permis de faire émerger des propositions concrètes à inscrire dans le PCAET.

Les ateliers participatifs suivants ont été réalisés :

- Le 3 mai 2019, avec **les élus du territoire**, pour définir la stratégie globale du PCAET
- Le 27 mai 2019, avec **les agriculteurs**, pour proposer des actions sur le volet agricole et alimentaire
- Le 3 juin 2019, avec **les élus du territoire**, pour proposer des actions sur les volets :
 - Centres-bourgs et mobilité
 - Patrimoine public
 - Energies renouvelables
 - Forêt, paysage et biodiversité
- Le 5 juin 2019 avec **les habitants**, pour proposer des actions sur les volets :
 - L'énergie dans l'habitat
 - La mobilité durable
 - L'alimentation locale
- Le 2 juillet 2019 avec **les enseignants**, pour proposer des actions sur le volet pédagogique de la transition écologique sur le territoire.

Par ailleurs, les habitants ont été sollicités pour répondre à un questionnaire pour mieux cerner leurs implications en matière de transition énergétique et recueillir leurs propositions d'actions.

Les entreprises ont également été sollicités pour répondre à un questionnaire pour connaître leurs actions en matière de maîtrise de l'énergie et de bilan carbone de leur activité et recueillir leurs souhaits et besoins en matière d'accompagnement sur la transition énergétique.

La stratégie et les objectifs définis dans le PCAET sont en adéquation avec :

- Les objectifs réglementaires nationaux fixé dans la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)
- La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoire (SRADDET) de la Région Normandie
- Le Plan National de réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)

De plus, le PCAET intègre la volonté de l'Intercom, dans le cadre de la contractualisation avec la Région Normandie de devenir un « Territoire 100% énergies renouvelables en 2040 ».

Ainsi, l'Intercom se fixe en particulier les objectifs suivants :

1-Diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (par rapport aux émissions de 2014) pour chaque secteur en tenant compte de l'objectif général de neutralité carbone inscrit dans la SNBC pour l'horizon 2050 :

- Agriculture : réduction de 88 %
- Transports : réduction de 79,5 %
- Bâtiments résidentiels : réduction de 84 %
- Bâtiments Tertiaires : réduction de 82 %
- Industries : réduction de 48 %
- Déchets : réduction de 44 %

2- Maintenir les forêts et les types de sols ayant un fort pouvoir d'absorption du carbone

Le diagnostic sur la séquestration carbone du territoire a permis d'estimer que les sols et les forêts absorbaient annuellement 90 ktCO₂e.

Cette séquestration permettrait à l'horizon 2050 d'absorber les émissions résiduelles du territoire et ainsi d'atteindre la neutralité carbone.

L'enjeu principal pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie est de réussir à maintenir les forêts et les types de sols ayant un fort pouvoir d'absorption du carbone en limitant notamment l'étalement urbain.

3- Diviser par deux les consommations d'énergie à l'horizon 2040

L'intercom décide d'aller plus loin que la réglementation en se fixant pour l'année 2040 et non 2050 comme année d'atteinte de cet objectif.

Le territoire doit réduire sa consommation annuelle de près de 750 GWh pour 2040 (par rapport à 2012). Chacun des secteurs devra participer et les efforts seront proportionnellement plus importants sur les secteurs les plus énergivores comme le résidentiel et le transport.

La contribution pour chaque secteur est la suivante :

- Bâtiments résidentiels et tertiaires : réduction de 56,5 %
- Transport : réduction de 60 %
- Industrie : réduction de 25 %
- Agriculture : réduction de 16 %

4- Réduire les émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2030

Les émissions de polluants atmosphériques doivent diminuer, par rapport à 2005, pour suivre les objectifs nationaux, de la façon suivante :

- L'ammoniac (NH₃) : réduction de 13%
- Les oxydes d'azote (NO_x) : réduction de 69 %
- Les particules fines (PM 2,5) : réduction de 57 %
- Les particules fines (PM 10) : pas d'objectif national de réduction
- L'oxyde de soufre (SO₂) : réduction de 77 %
- Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) : réduction de 52 %

5- Développer la production d'énergie renouvelable et atteindre pour chaque filières énergétiques les objectifs suivants :

- Eolien : multiplier par 10 la production annuelle par rapport à celle de l'année 2018
- Solaire photovoltaïque : multiplier par 60 la production annuelle par rapport à celle de l'année 2018
- Hydraulique : maintien de la production actuelle
- Bois énergie : augmenter de 6% la production annuelle par rapport à celle de l'année 2018

- Solaire thermique : multiplier par 38 la production annuelle par rapport à celle de l'année 2018
- Méthanisation : multiplier par 16 la production annuelle par rapport à celle de l'année 2018

Le plan d'actions pour les 6 prochaines années est annexé à la présente délibération.

L'intercom réalisera un bilan annuel du programme d'actions et évaluera à mi-parcours, en 2022, les résultats obtenus en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique mais aussi en termes de développement de la production d'énergie.

Ainsi, l'Intercom s'engage à suivre annuellement le programme d'actions au travers d'indicateurs défini pour chaque action.

La présente délibération a donc pour objet de soumettre au Conseil Communautaire le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le projet de PCAET sera soumis, conformément à la réglementation, à la consultation du public par voie numérique pendant 30 jours. Cette consultation aura lieu du 18 novembre au 18 décembre 2019.

Aussi, le projet de PCAET sera transmis, après la présente délibération et conformément à la réglementation, au Préfet de Région et au Président de la Région Normandie pour avis. Le projet de PCAET sera également soumis à l'Autorité Environnementale pour avis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie est le coordinateur de la transition énergétique sur son territoire et qu'elle est, à ce titre, chargée d'élaborer et mettre en œuvre un PCAET ;

Vu la délibération n°58-2018 du Conseil Communautaire du 13 avril 2018 relative aux conditions d'élaboration du PCAET ;

Vu la délibération ENV2017-01 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 approuvant les objectifs TEPOS (territoire à énergie positive) et le plan d'actions 2017-2020 ;

Vu le projet de territoire *vers une ruralité d'avenir vivante, solidaire, durable et raisonnable pour une économie forte* approuvé le 5 juillet 2018, et plus particulièrement l'axe 4 « Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive » reprenant le plan TEPOS ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** le projet de PCAET, son plan d'actions et son évaluation environnementale joints en annexe

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
73	16	89	0	89	0	89

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20191114-204_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2019